



Paternite douteuse desavoeux de paternite

Par **titi**, le **11/06/2008 à 15:22**

voila je ne m'engage a rien c'est juste une question que je me pose pour un ami. cette personne est separe d'une copine, ils ont eu un enfant ensemble que mon amis a reconnu . Il y a plus ou moins 1 an cette fille lui a dit qu'il n'etai pas le pere il a donc ete faire un test pour voir si il sais procreer malheureusement on lui a dit qu'il etait steril. Il souhaiterais faire un desavoeux de paternite evidement a c frais est ce que apres ce desavoeux de paternite il sera encore ennuyer pour quoi que ce soit vis a vis de cette enfant? mon amis est ds une impasse j'aimerais tellement lui apporter une reponse a ce sujet .Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **11/06/2008 à 17:16**

bonjour, il peut toujours tenter une action en contestation de paternité au près du juge aux affaires familiales, suivi d'un test de paternité en cas de doute sérieuse, donc test sanguin, le recours à un avocat est obligatoire, cordialement

Par **titi**, le **11/06/2008 à 17:23**

jeetendra merci bcp pour votre reponse. le probleme pour ce test de paternite c que la mere de l'enfant sy oppose en a t'elle le droit? et maintenant si il est reellement le pere peut il faire un desavoeux? . Encore merci

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **19:23**

si le juge ordonne le test de paternité comment la mère de l'enfant va t'elle faire pour s'y opposer, il a quand même des pouvoirs le juge de par la loi, bonne soirée à vous

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **23:39**

Dans la mesure où il été dit à votre ami qu'il était stérile, un test de paternité ne s'impose même pas !!!